

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables,

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2,282,255, un actif net de D : 2,209,713 et un bénéfice de D : 158,355,

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

Fondement de l'opinion avec réserve

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005,

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve,

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds,

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et

les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait,

Nous n'avons rien à signaler à cet égard,

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière,

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement,

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport,

Tunis, le 27 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>2 163 593</u>	<u>2 048 358</u>
Actions et droits rattachés		2 163 593	2 048 358
Placements monétaires et disponibilités		<u>89 897</u>	<u>38 032</u>
Placements monétaires	5	89 897	38 032
Créances d'exploitation	6	<u>28 765</u>	<u>12 821</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 282 255</u>	<u>2 099 211</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	8 731	8 379
Autres créditeurs divers	8	63 811	1 001
TOTAL PASSIF		<u>72 542</u>	<u>9 380</u>
ACTIF NET			
Capital	9	2 176 289	2 066 790
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		33 424	23 041
ACTIF NET		<u>2 209 713</u>	<u>2 089 831</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 282 255</u>	<u>2 099 211</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	69 025	53 715
Dividendes		69 025	53 715
Revenus des placements monétaires	11	2 297	2 464
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		71 322	56 179
Charges de gestion des placements	12	(33 268)	(32 407)
REVENU NET DES PLACEMENTS		38 054	23 772
Autres charges	13	(2 155)	(2 100)
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 899	21 672
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 475)	1 369
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		33 424	23 041
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 475	(1 369)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 296	(49 110)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		118 665	160 543
Frais de négociation de titres		(16 505)	(16 753)
RESULTAT DE L'EXERCICE		158 355	116 352

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2022	<i>Année</i> 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>158 355</u>	<u>116 352</u>
Résultat d'exploitation	35 899	21 672
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 296	(49 110)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 665	160 543
Frais de négociation de titres	(16 505)	(16 753)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(38 473)</u>	<u>131 849</u>
Souscriptions		
- Capital	434 700	911 438
- Régularisation des sommes non distribuables	3 179	20 435
- Régularisation des sommes distribuables	(65)	8 033
Rachats		
- Capital	(469 686)	(773 488)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 191)	(27 905)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 410)	(6 664)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>119 882</u>	<u>248 201</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 089 831	1 841 630
En fin de l'exercice	2 209 713	2 089 831
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	9 452	8 793
En fin de l'exercice	9 292	9 452
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>237,808</u>	<u>221,099</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,56%</u>	<u>5,57%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005, Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007,

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières,

Le capital initial s'élève à D : 100,000 divisé en 1,000 parts de D : 100 chacune, Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009,

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%,

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation,

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK, Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE,

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999,

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net,

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon,

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice,

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente,

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice,

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré,

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 2,163,593 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		2 152 538	2 163 593	97,91%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE AA	2 812	17 097	17 434	0,79%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS	5 624	34 194	34 869	1,58%
TN0003000452	ASTREE	200	10 920	10 400	0,47%
TN0003600350	ATB	27 075	81 337	78 220	3,54%
TN0004700100	ATL	8 070	22 067	24 194	1,09%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 000	109 235	110 919	5,02%
TN0003100609	B,N,A	1 500	12 536	13 173	0,60%
TN0001900604	BH BANK	2 747	40 415	38 293	1,73%
TN0001800457	BIAT	2 310	172 717	203 991	9,23%
TN0002200053	BT	13 000	65 275	67 249	3,04%
TN0001300557	BTE (ADP)	576	3 514	3 658	0,17%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	70 150	120 377	131 882	5,97%
TN0007670011	DELICE HOLDING	500	6 537	6 428	0,29%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	544	6 376	6 822	0,31%
TN0007570013	EURO-CYCLES	4 840	122 855	123 028	5,57%
TN0003200771	ICF	1 005	85 832	90 386	4,09%

TN0006440010	MAGASIN GENERAL	1 066	26 134	11 683	0,53%
TN0007700016	OFFICE PLAST	120 792	237 438	193 267	8,75%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	15 018	119 613	104 090	4,71%
TN0005700018	P,G,H	11 341	128 439	99 574	4,51%
TN0007610017	SAH	1 500	13 785	13 625	0,62%
TN0007730013	SANIMED	70 271	124 699	120 163	5,44%
TN0001100437	SFBT	7 954	122 108	107 093	4,85%
TN0006590012	SIAME	3 385	12 464	12 877	0,58%
TN0007630015	SOTIPAPIER	6 884	44 411	43 989	1,99%
TN0006560015	SOTUVER	17 800	110 269	154 842	7,01%
TN0002600955	STB	23 100	84 444	88 103	3,99%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG J01012023	3 638	19 167	28 486	1,29%
TN0007440019	TELNET HOLDING	500	4 129	3 823	0,17%
TN0002100907	TUN,LEASING ET FACTORING	226	2 280	2 124	0,10%
TN0007380017	TUNIS RE	6 143	42 440	42 940	1,94%
TN0003900107	UIB	5 000	89 552	119 010	5,39%
TN0007720014	UNIMED	8 000	59 883	56 960	2,58%
TOTAL			2 152 538	2 163 593	97,91%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	2 057 599	(9 241)	2 048 358	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	2 851 844		2 851 844	
Cessions de l'exercice				
Actions	(2 756 905)		(2 756 905)	118 665
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		20 296	20 296	
Soldes au 31 décembre 2022	2 152 538	11 055	2 163 593	118 665

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 89,897 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	89 377	89 897	4,07%
TOTAL	89 377	89 897	4,07%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 28,765 contre D : 12,821 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Vente de titres à encaisser	28 702	12 730
Autres	63	91
Total	28 765	12 821

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 8,731 contre D : 8,379 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	8 059	7 734
Rémunération du dépositaire	672	645
Total	8 731	8 379

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 63,811 contre D : 1,001 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	187	182
Retenues à la source	66	819
Achat de titres à décaisser	63 558	-
Total	63 811	1 001

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	2 066 790
Nombre de parts	9 452
Nombre de copropriétaires	67

Souscriptions réalisées

Montant	434 700
Nombre de parts émises	1 988
Nombre de copropriétaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(469 686)
Nombre de parts rachetées	(2 148)
Nombre de copropriétaires sortants	(7)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 296
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 665
Régularisation des sommes non distribuables	(622)
Frais de négociation de titres	(16 505)
Résultat incorporé à la V,L	23 041
Régularisation du résultat incorporé à la V,L	(390)

Capital au 31-12-2022

Montant	2 176 289
Nombre de parts	9 292
Nombre de copropriétaires	66

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 69,025 contre D : 53,715 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	Année 2022	Année 2021
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	69 025	53 715
TOTAL	69 025	53 715

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2,297 contre D : 2,464 au 31 décembre 2021 et représente les intérêts des dépôts à vue,

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 33,268 contre D : 32,407 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	30 695	29 914
Rémunération du dépositaire	2 573	2 493
Total	<u>33 268</u>	<u>32 407</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 2,155 contre D : 2,100 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	2 150	2 095
Autres	5	5
Total	<u>2 155</u>	<u>2 100</u>

Note 14 : Autres informations

14,1, Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	7,676	5,944	3,946	6,670	6,476
Charges de gestion des placements	(3,580)	(3,429)	(3,478)	(2,995)	(3,647)
Revenus net des placements	<u>4,095</u>	<u>2,515</u>	<u>0,469</u>	<u>3,675</u>	<u>2,829</u>
Autres charges	(0,232)	(0,222)	(0,224)	(0,194)	(0,233)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,863</u>	<u>2,293</u>	<u>0,244</u>	<u>3,481</u>	<u>2,596</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,266)	0,145	(0,135)	0,043	(0,563)

Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,597</u>	<u>2,438</u>	<u>0,109</u>	<u>3,525</u>	<u>2,033</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,184	(5,196)	3,511	(6,259)	2,236
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12,771	16,985	4,702	7,054	27,332
Frais de négociation de titres	(1,776)	(1,772)	(2,003)	(1,795)	(2,317)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>13,179</u>	<u>10,017</u>	<u>6,210</u>	<u>(1,001)</u>	<u>27,252</u>
Résultat net de l'exercice (1)	<u>17,042</u>	<u>12,310</u>	<u>6,454</u>	<u>2,481</u>	<u>29,848</u>
+ (2)					
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>13,179</u>	<u>10,017</u>	<u>6,210</u>	<u>(1,001)</u>	<u>27,252</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,067)	(0,798)	1,325	0,377	(3,268)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>13,112</u>	<u>9,219</u>	<u>7,535</u>	<u>(0,624)</u>	<u>23,983</u>
Valeur liquidative	237,808	221,099	209,443	201,798	198,898
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,59%	1,69%	1,49%	1,96%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,57%	1,13%	0,05%	1,76%	1,09%

14,2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE", Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds, En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien,

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1,000 dinars HT pour les deux premières années, Ce minimum est porté à D : 2,000 dinars HT à partir de la troisième année,